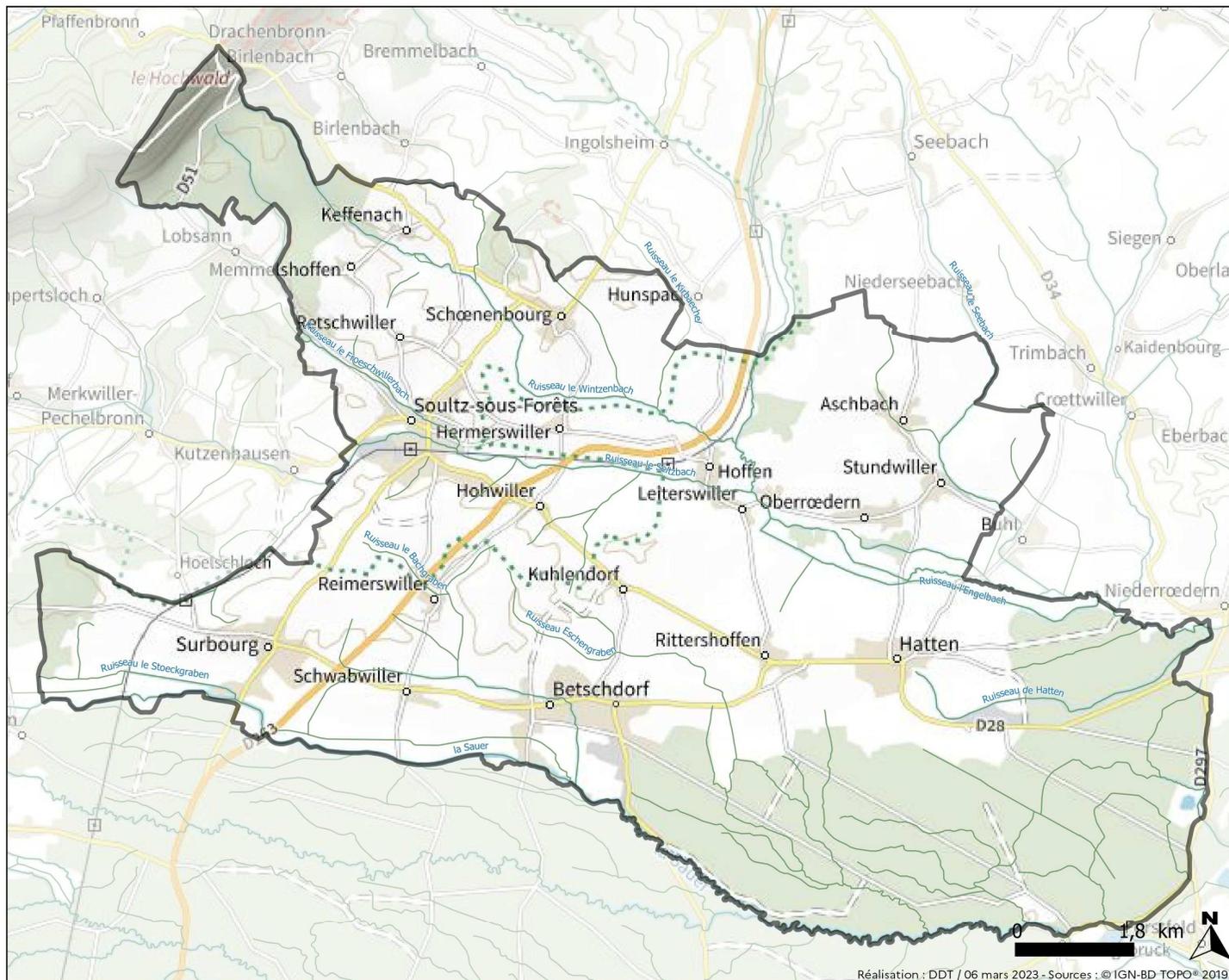
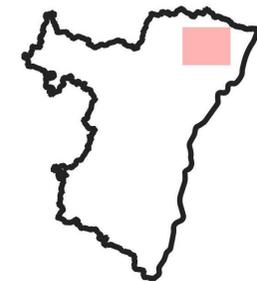


PANORAMA TERRITORIAL - Thème environnement

Période 2022-2027

CC DE L'OUTRE-FORET



Edito de la Préfète du Bas-Rhin

Le constat établi par la communauté scientifique dans son ensemble fait état, depuis de nombreuses années, d'une dégradation des milieux naturels en France, notamment les milieux aquatiques, mais également d'un appauvrissement significatif de la biodiversité. De plus, le changement climatique est à l'origine de sécheresses de plus en plus fréquentes. Les événements climatiques de plus en plus inhabituels que nous connaissons par ailleurs sont le révélateur de ces changements profonds. Aujourd'hui, nos concitoyens expriment une attente forte de préserver notre environnement.

Répondre à ces enjeux nécessite de mobiliser toutes les ressources disponibles sur le territoire, en s'appuyant notamment sur les intercommunalités et sur leurs compétences, tant en GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) qu'en eau potable ou en assainissement, que ces compétences soient exercées en propre ou transférées à des syndicats.

Afin de faciliter l'exercice de vos compétences, les services de l'État du Bas-Rhin ont produit un document de synthèse sur le périmètre de chaque intercommunalité, afin de mieux connaître les enjeux environnementaux existants sur vos territoires et lister les actions déjà engagées ou à mettre en œuvre dans les domaines de l'eau et de la nature. Il vient compléter le Programme d'Actions Opérationnel Territorialisé (PAOT) élaboré à l'échelle départementale par la mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN), en concertation avec les acteurs locaux.

Je remercie l'ensemble des acteurs pour la mise en œuvre des actions de préservation des milieux naturels de notre territoire. La mobilisation de tous est indispensable pour relever cet immense défi que représente aujourd'hui la reconquête du bon état écologique et environnemental de nos territoires.



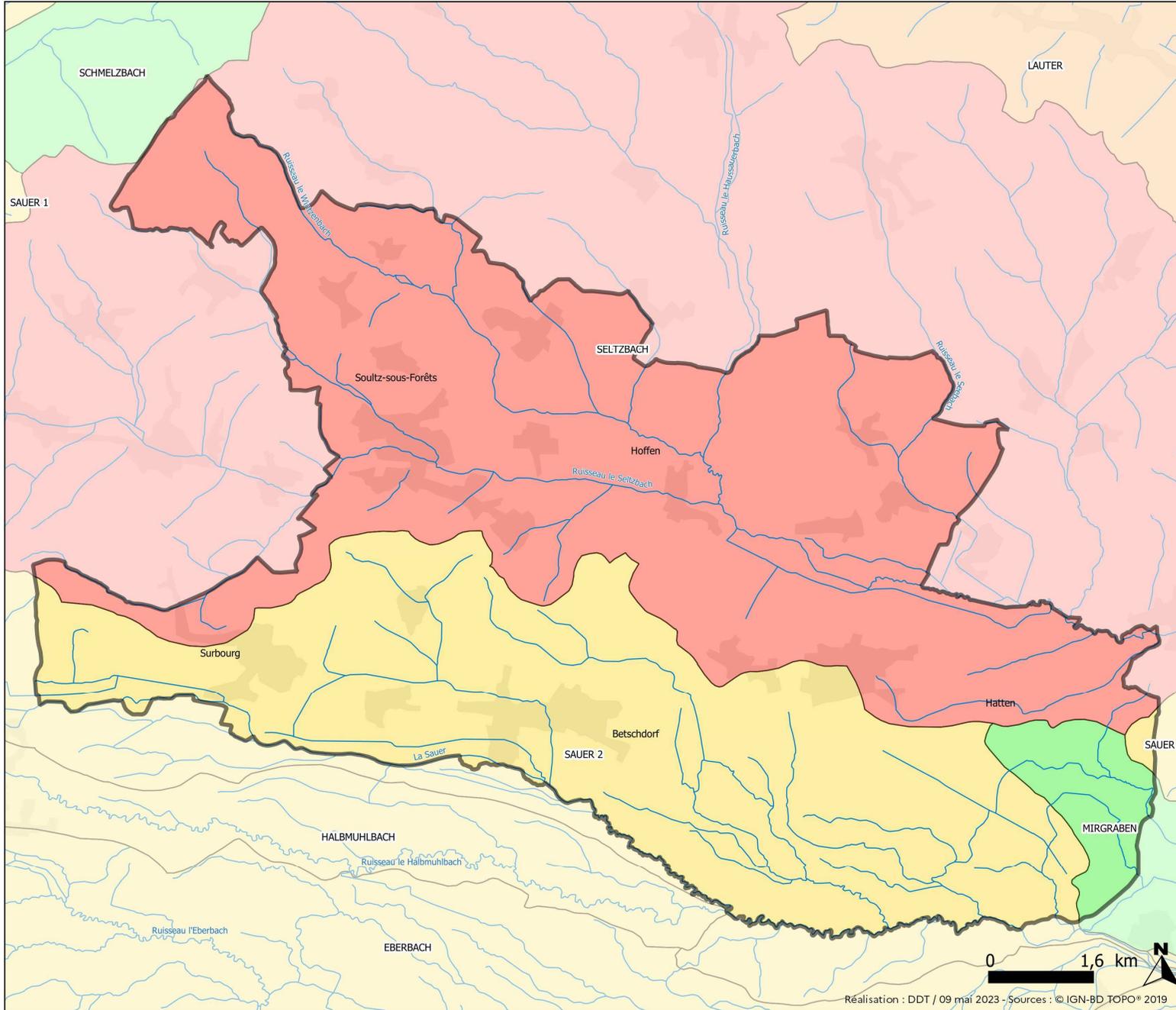
Josiane CHEVALIER

GLOSSAIRE

Sigle	Signification
AAC	Aire d’Alimentation de Captage
APPB	Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope
DBO ₅	Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours
EIN	Évaluation d’incidence
ENP	Espace Naturel Protégé
ENS	Espace Naturel Sensible
ERC	Éviter – Réduire – Compenser
GEMAPI	Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l’Environnement
Liste 1	Cours d’eau classé au titre de l’article L. 214-17 du Code de l’environnement
Liste 2	Cours d’eau classé au titre de l’article L. 214-17 du Code de l’environnement
MES	Matières en Suspension
N2000 ZPS	Zone Spéciale de Protection Natura 2000
N2000 ZSC	Zone Spéciale de Conservation Natura 2000
PAOT	Plan d’Actions Opérationnel Territorialisé
PAPI	Programme d’Actions de Prévention des Inondations
PLUi	Plan Local d’Urbanisme Intercommunal
PNR	Parc Naturel Régional
PPR	Plan de Prévention des Risques
PPRI	Plan de Prévention des Risques Inondation
PTGE	Projet de Territoire pour la Gestion de l’Eau
RAMSAR	Zone humide reconnue au titre de la convention Ramsar sur les milieux humides
RNR	Réserves Naturelles Régionales
SAGE	Schéma d’Aménagement et de Gestion de l’Eau
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE	Schéma Directeur d’Aménagement et de Gestion des Eaux
SRCE	Schémas Régionaux de Cohérence Écologique
STEU	Station de Traitement des Eaux Usées
TVB	Trame Verte et Bleue
ZNIEFF	Zone Naturelle d’Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique
ZAR	Zone d’action Renforcée (Nitrates)
ZER	Zone à Enjeu Régional (équilibre forêt-gibier)
ZV	Zone Vulnérable (Nitrates)
ZVR	Zone Vulnérable Renforcée (Nitrates)



L'ETAT DES MASSES D'EAU DE SURFACE CC DE L'OUTRE-FORET



Légende :

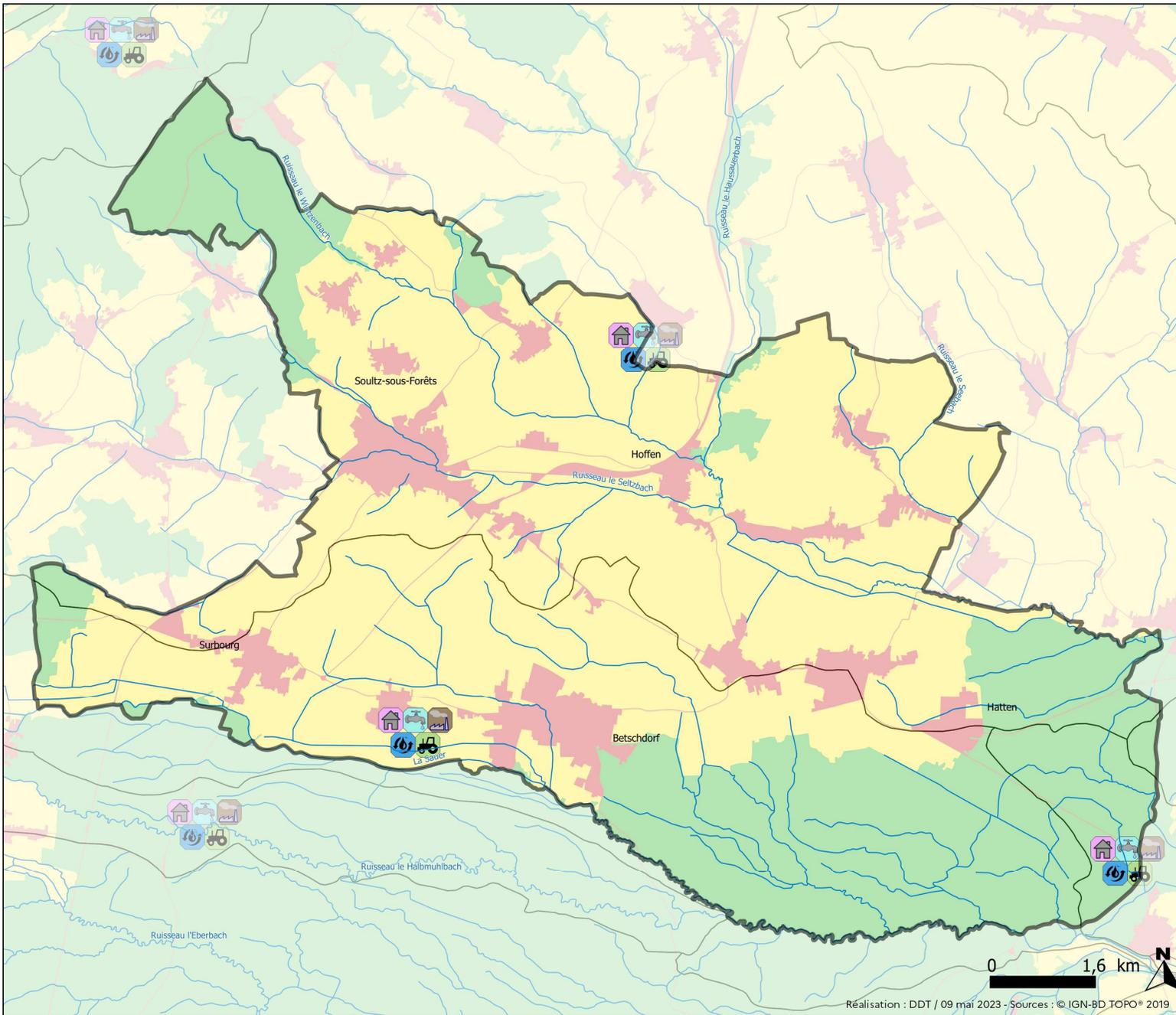
La masse d'eau est un découpage élémentaire destiné à être l'unité d'évaluation de la Directive cadre sur l'eau. C'est une portion de cours d'eau, canal, aquifère, plan d'eau homogène au niveau de ses caractéristiques physico-chimiques et biologiques, permettant ainsi de justifier d'objectifs de gestion propres. L'objectif d'amélioration des masses d'eau est fixé à 2027.

- Indéterminé
- Très bon état
- Bon état
- Etat moyen
- Etat médiocre
- Mauvais état
- Non masse d'eau
- Tache urbaine
- Masse d'eau
- Bassin versant

0 1,6 km



LES PRESSIONS EXERCÉES SUR L'EAU CC DE L'OUTRE-FORET



Les différentes pressions ont été rattachées à la masse d'eau et ne ciblent pas précisément la localisation de la pression.

Légende :

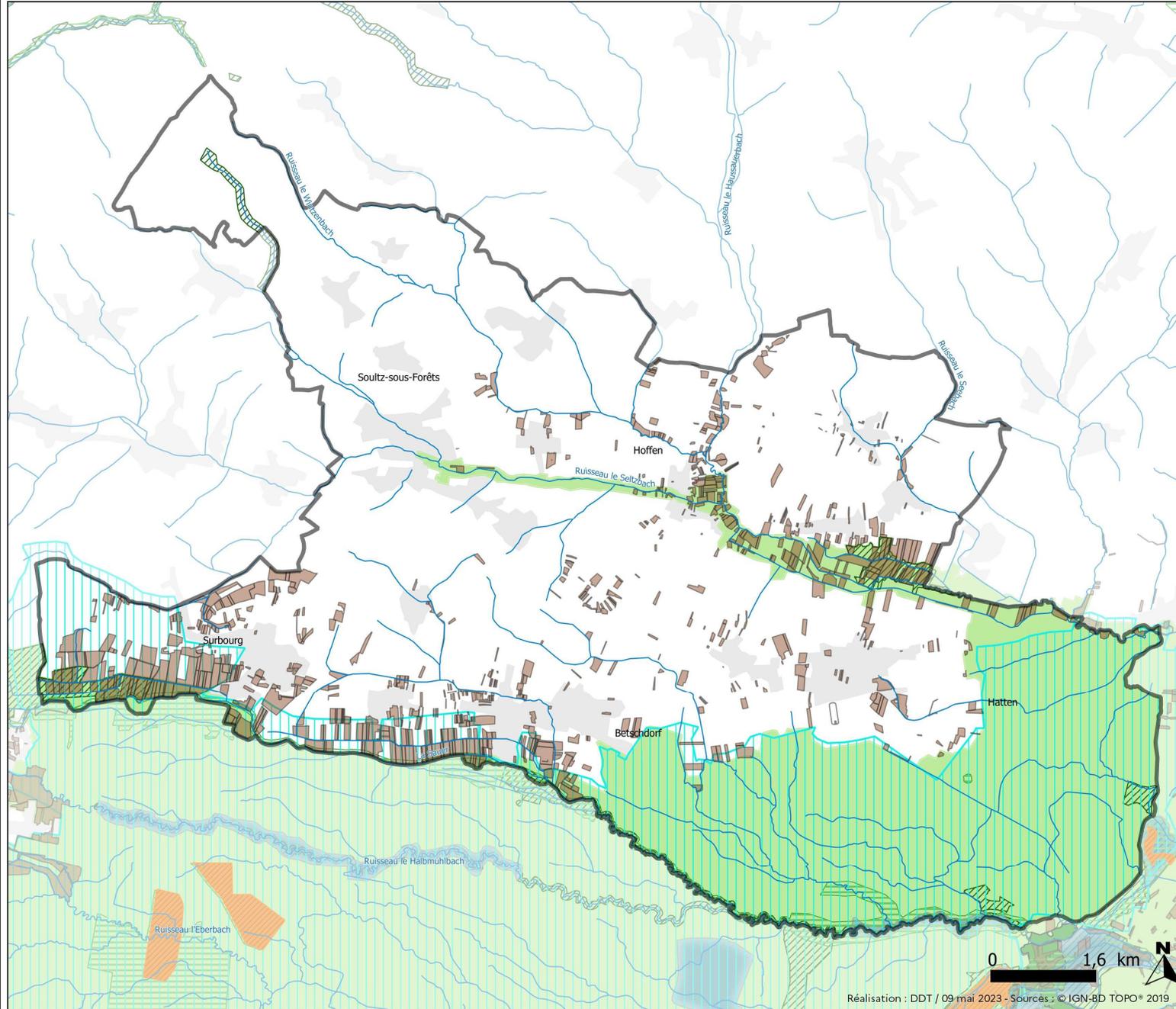
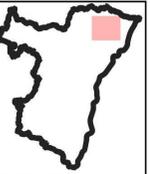
-  Les pressions d'origine urbaine sont liées aux pollutions diffuses dues à l'assainissement, à des usages particuliers de désherbage ou de viabilité hivernale et aux lessivages de surfaces urbaines lors des ruissellements de temps pluvieux.
-  Les pressions sur l'eau potable concernent soit une problématique qualitative ou quantitative de la ressource, soit les dispositifs de captages devenus inadaptés.
-  Les pressions sur les milieux aquatiques concernent les altérations de la morphologie et du fonctionnement des milieux aquatiques liées aux obstacles à la libre circulation des espèces et des sédiments et aux transformations des profils et des tracés des cours d'eau.
-  Les pressions d'origine agricole sont liées aux pollutions diffuses des produits phytosanitaires et fertilisants, à l'érosion des sols et aux émissions de matières en suspension.
-  Les pressions d'origine industrielle et artisanales sont liées aux rejets de substances toxiques.

Occupation du sol :

-  Territoires artificialisés
-  Milieux hydrographiques
-  Espaces forestiers et semi-naturels
-  Territoires agricoles
-  Bassins versants des masses d'eau



LES ESPACES NATURELS PROTEGES OU A PRESERVER CC DE L'OUTRE-FORET



Les espaces naturels remarquables sont notamment

constitués de :

- sites Natura 2000, réseau écologique européen formé de zones spéciales de conservation (ZSC) et de zones spéciales de protection (ZPS). L'État s'engage à y maintenir les habitats et espèces concernés dans un état de conservation favorable, en utilisant des mesures réglementaires, administratives et/ou contractuelles. Des évaluations d'incidence (EIN) sont nécessaires pour tous les projets dans et à proximité des sites Natura 2000.

■ N2000 ZSC

■ N2000 ZPS

- espaces naturels sensibles, gérés par la collectivité européenne d'Alsace, qui ont vocation à préserver des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion de crues et à assurer la sauvegarde des habitats naturels.

- ZNIEFF, inventaires ayant pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant un fort intérêt biologique / écologique et un bon état de conservation. On distingue :

■ les ZNIEFF de type 1 : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;

■ les ZNIEFF de type 2 : grands ensembles naturels riches et peu modifiés offrant des potentialités biologiques importantes.

- Zones humides, terrains exploités ou non, habituellement gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire. Ces milieux participent à l'amélioration de l'état des milieux aquatiques par leur fonction d'auto épuration et jouent un rôle essentiel dans la prévention des inondations et le soutien en période d'étiage. De nombreuses espèces faunistiques et floristiques dépendant de ces zones pour leur survie. En dehors des zones humides remarquables, des zones humides ordinaires non délimitées peuvent être présentes, qu'il convient également de protéger en mettant en œuvre la séquence « Eviter, Réduire, Compenser », en favorisant l'évitement et la réduction.

Autres zonages de protection :

■ Réserve biologique

■ Arrêté préfectoral de Protection de Biotope (APPB)

■ Réserve Naturelle Régionale (RNR)

■ Zone RAMSAR

■ Prairies permanentes en ZAR ou ZVR

■ Prairies permanentes en Zone Vulnérable (ZV)

■ Forêt de protection

■ Réserve Nationale Chasse et Faune Sauvage (RNCFS)

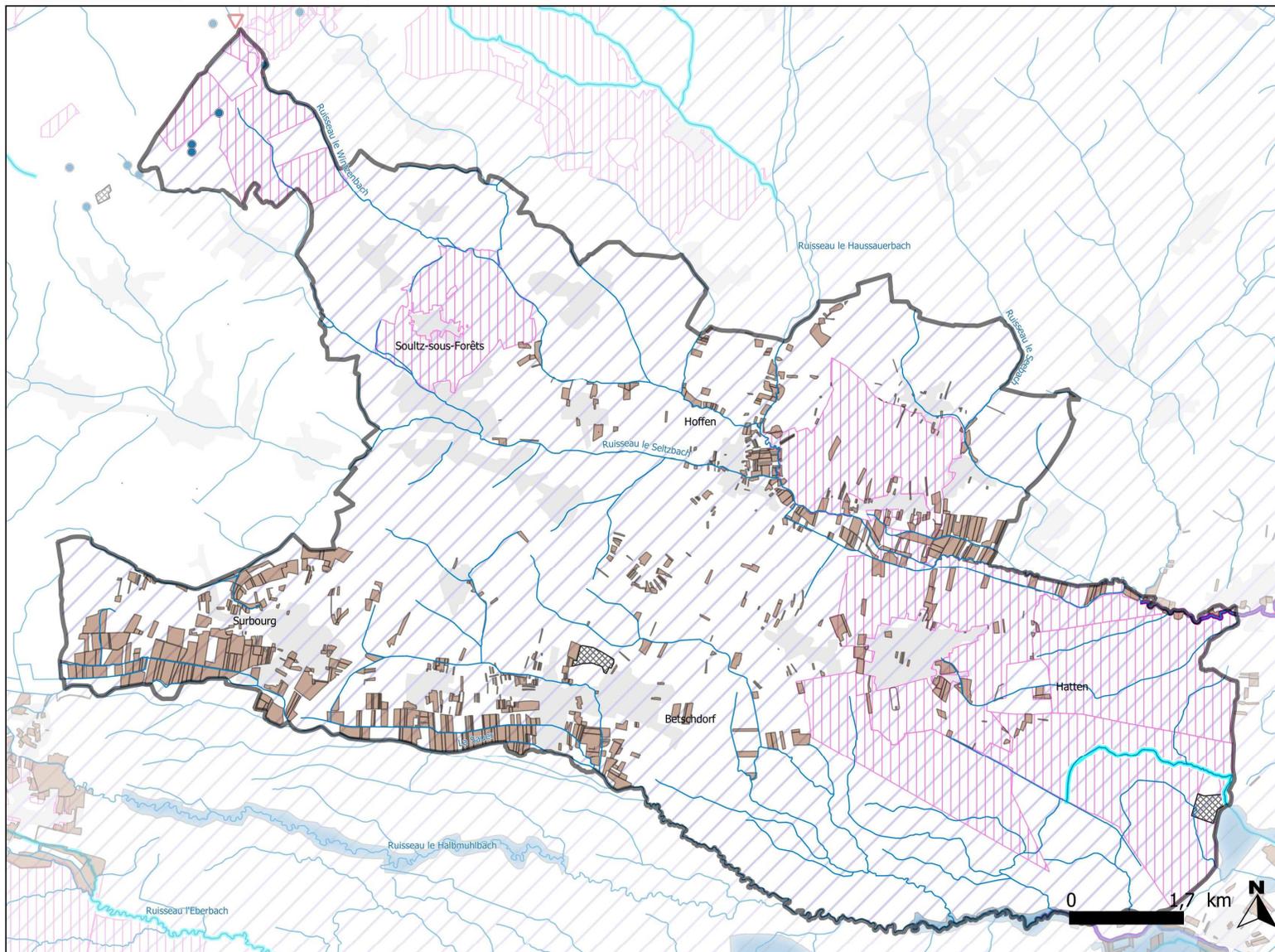
■ Hamster - Zone de protection statique

■ Hamster - Zone d'accompagnement

■ Tache urbaine

0 1,6 km





Assainissement

Il existe une problématique d'eaux claires parasites sur le territoire. Les nouveaux aménagements devront intégrer la doctrine régionale eaux pluviales. Des travaux devront également être engagés sur la réduction des eaux claires déjà présentes dans le réseau (vérification de l'état des canalisations, déracordement des bassins versants extérieurs et des arrivées d'eaux claires sur les réseaux communaux).

Milieu aquatique

Un des gros enjeux du territoire est la continuité écologique sur la Sauer, du fait de la présence de très nombreux moulins et centrales hydroélectriques au fil de l'eau. La Sauer à l'aval de Betschdorf présente une qualité hydromorphologique exceptionnelle. Des zones humides ripariennes sont présentes le long de la Sauer et sont à préserver.

Inondation / Risques

De nouvelles études sont en cours pour approfondir la connaissance sur les bassins versants du Seltzbach et de la Sauer. Des coulées d'eau boueuse ont été recensées sur le territoire en 2016 et 2018.

Aujourd'hui, l'enjeu majeur est la préservation des champs naturels d'expansion des crues.

Eau potable

Tout le territoire est désormais en zone vulnérable nitrates, suite à la révision du zonage en 2021.

Nature

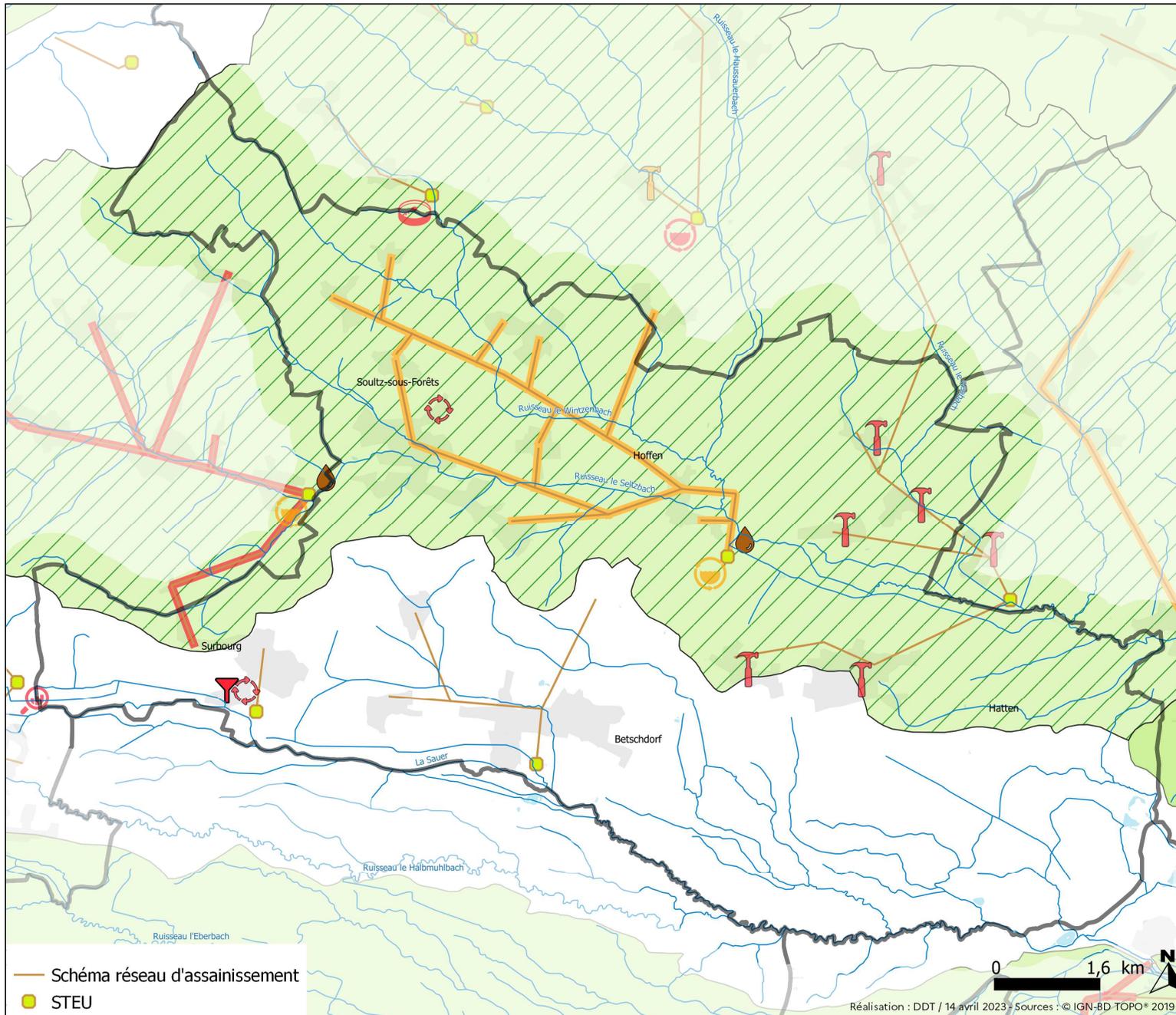
Deux sites N2000 sont présents sur le territoire, tant pour les oiseaux que pour les habitats. L'enjeu principal est la préservation des habitats forestiers (hêtres, frênes), surtout au vu du changement climatique. Ces enjeux sont d'ores et déjà bien intégrés dans les programmes de gestion.

Autre

Le Seltzbach est un cours d'eau en très mauvais état, tant chimique que écologique. Le changement climatique induit d'ores et déjà une diminution progressive et continue des débits. Au moment de l'étiage, ceux-ci sont très faibles. Les activités anthropiques sont alors d'autant plus préjudiciables durant cette période. Il convient de poursuivre les efforts pour reconquérir le bon état de cette masse d'eau.

L'opération Agr'Eau Seltzbach existe depuis plus de 10 ans afin de prendre en compte les aspects de pollution aux produits phytosanitaires et la problématique des coulées d'eau boueuse.

**PAOT 2022-2027 - PLANS D'ACTIONS
BAS-RHIN
CC DE L'OUTRE-FORET**



Légende :

Actions « assainissement », permettant de traiter ou d'améliorer le traitement des effluents urbains domestiques et / ou artisanaux :
 • localisées à la commune¹, à la station d'épuration², à l'agglomération d'assainissement³, à la branche d'assainissement⁴ ou à la masse d'eau⁵ :

- action « réseaux » (ASS0301)¹ : améliorer le taux de collecte des réseaux
- action « assainissement » (ASS0401)² : reconstruire ou créer une nouvelle station d'épuration
- action « assainissement » (ASS0501)³ : équiper une station d'un traitement suffisant (Phosphore)
- action « diffus toxiques » (ASS0701)³ : sensibiliser et mettre en place des actions de réduction des substances toxiques
- action « temps de pluie » (ASS0201)⁴ : améliorer la gestion des eaux pluviales
- action « temps de pluie » (ASS0201)⁵ : améliorer la gestion des eaux pluviales

Actions « milieux aquatiques », permettant de rendre à la rivière ou à la zone humide ses fonctionnalités naturelles d'auto-épuration, de protection contre les inondations, d'habitat de biodiversité, de frayères, de transport sédimentaire :

- localisées à la masse d'eau :
 - restauration et renaturation de cours d'eau (MIA0203) : reconstituer une ripisylve, remeander un lit, réhabiliter des annexes hydrauliques, restauration et gestion de zones humides...
 - préservation des zones humides (MIA0601) : mener des opérations d'acquisition foncière sur l'ensemble de la masse d'eau

Actions « industrie » permettant de limiter les rejets de polluants issus des ICPE ou de remédier à la pollution des sites et sols pollués

- localisées à l'ICPE :
 - action « traitement de polluants » (IND0201) : traiter les rejets industriels, notamment les substances dangereuses
 - action « qualité du rejet » (IND0901) : mise en conformité du rejet industriel avec les objectifs de qualité du milieu récepteur au regard du SDAGE

— Schéma réseau d'assainissement
 STEU

Prévisionnelle Engagée ou initiée Terminée

LISTE DES ACTIONS

de la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt

Cette liste d'action est par nature dynamique et évolutive. Elle a été établie sur la base des propositions de l'ensemble des acteurs du territoire impliqués dans la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques (GEMAPI, assainissement, eau potable, qualité des milieux, etc.). Afin de disposer de la dernière version, nous vous invitons à consulter le site internet de la Préfecture du Bas-Rhin (www.bas-rhin.gouv.fr) à la rubrique suivante : Politiques publiques / Environnement / Planification dans le domaine de l'eau.

La colonne « Année prévisionnelle » fait référence à l'année inscrite au Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé (PAOT), validé par la Préfète en juillet 2022 et également disponible au même fil d'Ariane sur le site internet de la Préfecture du Bas-Rhin.

Actions Assainissement

Thème : Gestion des effluents de temps sec et de temps de pluie

Système d'assainissement	Action	Masse(s) d'eau	Année prévi.
BUHL	ASS0301 - Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées Communes de HATTEN, ASCHBACH, OBERROEDERN, RITTERSHOFFEN et STUNDWILLER	SELTZBACH	2022
HOFFEN	ASS0501 - Equiper une STEP d'un traitement suffisant	ENGELBACH	2023
HOFFEN	ASS0201 - Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales	SELTZBACH	2024

Thème : Gestion intégrée des eaux pluviales

Système d'assainissement	Action	Masse(s) d'eau	Année prévi.
SE HOFFEN	ASS0201 Gestion intégrée des Eaux pluviales - Agglomération de HOFFEN	SELTZBACH	2022

Thème : Rejet des substances dangereuses et émergentes (RSDE – IND0301, GOU0301 et ASS0701)

Il n'y a pas d'action de cette thématique sur le territoire.

Actions Milieux aquatiques

Thème : Restauration et renaturation des cours d'eau (MIA0203)

Masse(s) d'eau	Action	Année prévi.
ENGELBACH	Cours d'eau - Renaturation sur la masse d'eau Engelbach	2023-2024
SELTZBACH	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes	2022

Thème : Restauration de la continuité écologique (MIA0304)

Il n'y a pas d'action de cette thématique sur le territoire.

Thème : Préservation et gestion durable des zones humides (MIA0601)

Masse d'eau	Action	Année prévi.
SELTZBACH	Zones humides - Maîtrise foncière sur la masse d'eau Seltzbach	2022

Actions Captages

Thème : Reconquête du bon état de la ressource dans les Aires d'Alimentation de Captages (AGR0503, AGR0401)

Il n'y a pas d'action de cette thématique sur le territoire.

Actions Industries

Thème : Amélioration de la qualité des sites et sols pollués (IND0601)

Il n'y a pas d'action de cette thématique sur le territoire.

Thème : Amélioration de la qualité des rejets (IND0201, IND0202 et IND0901)

Maître d'ouvrage	Commune	Action	Masse d'eau	Année prévi.
GUNTHER TOOLS	SOULTZ SOUS FORET	IND0901 – Mise en conformité du rejet industriel avec le SDAGE	ENGELBACH	2022
HB FULLER	SURBOURG	IND0901 – Mise en conformité du rejet industriel avec le SDAGE	WASCHGRABEN	2022
		IND0202 – Traitement des rejets industriels - Principalement hors substances dangereuses		2022

Actions Ressource

Thème : Économies d'eau par les collectivités (RES0202 et RES0702)

Il n'y a pas d'action de cette thématique sur le territoire.

Thème : Économies d'eau par les industriels (RES0203)

Il n'y a pas d'action de cette thématique sur le territoire.